

Aspects juridiques et politiques sociales
CODE : UE 5-6-3

Catégorie : SOCIALE	
Section / Spécialisation : Assistant social	Sous-section / Finalité / option :
Implantation : ERASME Téléphone secrétariat :	
Cycle : 1 Bloc d'études : 3 Situation dans la formation : ☞ 1^{er} -2eme quadrimestre Niveau du cadre européen des certifications :	Unité(s) d'enseignement pré-requise(s) : <i>(indiquer le code)</i> Unité(s) d'enseignement co-requise(s) : UE 5-6-2 Volume horaire : 60 heures Nombre de crédits ECTS (= pondération de l'U.E.) : 5 Obligatoire ou optionnelle : Optionnel Langue d'enseignement : Français Langue d'évaluation : Français
Responsable(s) de l'UE : Mohamed BEN SAADA.	Titulaire(s) des Activités d'Apprentissage : Selma Benkhelifa « droit des étrangers » 24h Mohamed Bensaada- « politiques sociales » 24h Benoit Eugène « questions européennes » 12h
<u>CONTRIBUTION AU PROFIL D'ENSEIGNEMENT :</u> En regard de l'ensemble du programme de formation, l'UE contribue au développement des compétences et capacités suivantes :	
<u>Compétences *</u> :	
<ul style="list-style-type: none"> - Traduire une situation donnée en termes juridiques - Interagir avec des milieux professionnels variés - Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable. - Identifier et analyser les situations sociales précaires, des personnes vulnérables, des groupes et des communautés socialement et culturellement variées. 	
<u>Capacités :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Adopter le langage juridique. - Etre capable de vulgariser le langage juridique pour expliquer ses droits à l'utilisateur - Se positionner en défenseur des droits de l'utilisateur dans le respect du secret professionnel. - Construire un réseau professionnel interdisciplinaire - Trouver des solutions juridiques originales - Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement. - Exercer un jugement critique. 	

- Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE* SPECIFIQUES

Droit des étrangers

A la fin de cette Activité d'apprentissage, l'étudiant doit :

- Pouvoir traduire une situation donnée en termes juridiques
- Pouvoir traduire les termes juridiques aux usagers
- Connaître et comprendre la loi du 15 décembre 1980 sur les étrangers
- Connaître les différents droits sociaux accordés aux étrangers en séjour précaire ou illégal
- Avoir une réflexion critique sur la manière dont sont gérées les migrations au niveau belge et européen

Politiques sociales

A la fin de cette activité d'apprentissage, l'étudiant doit pouvoir situer les problématiques de l'intervention sociale dans le cadre des transformations en cours du système social induites par les nouvelles politiques publiques aussi bien au niveau belge qu'au niveau européen.

CONTENU SYNTHETIQUE

Pour l'unité d'enseignement en général, il s'agit d'introduire les étudiants aux questions européennes, aux principes qui déterminent les nouvelles politiques sociales et au droit des étrangers en Belgique.

- **Droit des étrangers**

PARTIE 1 : L'ACCES AU TERRITOIRE.

- Introduction
- Visas courts séjour
- Visas long séjours
- Trafic et traite des êtres humains
- Libre circulation des européens

PARTIE 2 : LE SEJOUR

- 2.1 Introduction
- 2.2 Asile et protection subsidiaire
- 2.3 MENA
- 2.4 Régularisation médicale - 9ter
- 2.5 Régularisation pour circonstances exceptionnelles - 9bis
- 2.6 Séjour des européens
- 2.7 Séjour étudiant / Séjour basé sur le travail
- 2.8 Regroupement familial
- 2.9 Victimes de la traite

PARTIE 3 : LES DROITS SOCIAUX DES ETRANGERS

- 3.1 Introduction
- 3.2 L'accueil
- 3.3 Droits des enfants
- 3.4 Le droit aux soins médicaux
- 3.5 CPAS
- 3.6 Droits sociaux des Européens
- 3.7 Droit au travail / droit du travail
- 3.8 Victimes de violences conjugales

PARTIE 4 : ENFERMEMENT ET EXPULSIONS

- 4.1 Introduction
- 4.2 Les centres fermés
- 4.3 Les recours contre la détention
- 4.4 Condamnations de la Belgique par la CEDH

PARTIE 5 : L'ACCES A LA NATIONALITE

- 5.1. Les procédures
- 5.2. Le cas particulier de l'apatridie

- **Politiques sociales**

Le cours expose le cadre européen dans lequel s'inscrivent les changements en cours qui touchent les politiques sociales en Belgique.

Plan du cours :

1. Le nouveau paradigme de l'Etat social actif
2. L'accompagnement des chercheurs d'emploi dans le cadre de l'ESA
3. L'évolution du système des pensions dans le cadre de l'Etat social actif
4. L'évolution du système de soins de santé dans le cadre de l'ESA

Questions européennes

Le but du cours est d'introduire aux processus de décision européens dans le domaine de la culture, de l'éducation et du social.

- I. Recognizing Europe
 - A. Le modèle du jardin d'Hamois
 - A.1 Compétences de la Commission Européenne
 - A.2 « Espace Partenaires »
 - A.3 Le développement durable

B. L'enseignement supérieur

B.1 Le processus de Bologne

B.2 Le processus d'évaluation de l'enseignement supérieur

II. Vers l'Olympe... et l'Agenda social.

A. L'ERT

B. La Commission européenne

C. Le Conseil de l'UE

D. Le Conseil européen

E. Le Parlement européen

F. la Banque centrale européenne

G. la Cour de Justice de l'UE

METHODES D'APPRENTISSAGE

- **Droit des étrangers**
 - Approche théorique
 - Travail de dynamique de groupe au travers de cas concrets
 - Travail participatif
- **Politiques sociales**

Cours théorique plus étude et discussion d'articles scientifiques en rapport avec la matière.

SUPPORTS DE COURS

Support

	Obligatoire	en ligne**
Questions européennes	Non	Non
Droit des étrangers	Non	Non
Politiques sociales	Oui	Oui

MODALITES D'EVALUATION

Type d'évaluation :

- **Questions européennes**

Examen écrit.

- **Droit des étrangers**

Travail écrit par groupe de trois ou quatre étudiants. Le travail consiste à trouver une solution juridique à un cas pratique. Les étudiants sont invités à trouver des témoignages de terrain (usagers et professionnels), à indiquer les dispositions applicables et à donner un avis personnel critique. Le travail est à présenter oralement lors de l'examen. Les questions de l'examen oral portent sur le travail écrit. La cotation est commune au groupe.

- **Politiques sociales**

Examen écrit en première session

Examen écrit en seconde session.

Si la note d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, alors la note de l'UE sera celle de l'activité d'apprentissage la plus basse.

Toute activité d'apprentissage non présentée par l'étudiant entraînera l'annulation de l'octroi des crédits de l'unité d'enseignement concernée.

SOURCES DOCUMENTAIRES

Utilisées par l'enseignant :

Questions européennes

Observatoire de l'Europe industrielle, *Europe Inc. Comment les multinationales construisent l'Europe et l'économie mondiale*, Agone, 2005.

François Denord, Antoine Schwartz, *L'Europe sociale n'aura pas lieu*, Raisons d'agir, 2009.

Eric Toussaint, *Le Système Dette : Histoire des dettes souveraines et de leur répudiation*, Les Liens Qui Libèrent, 2017.

Revue « Agenda social », Commission européenne :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=737&langId=fr&pubId=8086&furtherPubs=yes>

* François Roth, *L'invention de l'Europe : de l'Europe de Jean Monnet à l'Union européenne*,

Droit des étrangers

1. Loi du 15 décembre 1980
2. Loi accueil
3. Adresses utiles (sites et adresses du CIRE, medimmigrant, MRAX, ADDE, FEDASIL...)

Politiques sociales

1. Luc Boltanski, Eve Chiapello : Le nouvel esprit du capitalisme, Gallimard, 1999
2. Robert Castel : Les métamorphoses de la question sociale, Gallimard, 1995
3. Robert Castel : L'insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé, Seuil, 2003
4. Robert Castel : La montée des incertitudes, travail, protections, statut de l'individu, Seuil, 2009
5. Anthony Giddens : La troisième voie, le renouveau de la social-démocratie, Seuil, 2002
6. Anthony Giddens : Le nouvel modèle européen, Hachette, 2007
7. Pierre Rosanvallon : La crise de l'Etat-providence, Seuil, 1992
8. Pierre Rosanvallon : La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-providence, Seuil, 1998
9. Emmanuel Todd : Le destin des immigrés, Seuil, 1994
10. Marco Martiniello, Andrea Rea : Brève histoire de l'immigration en Belgique, 2003